

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 février 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain appartenant aux époux Jousserand, dépendant de la propriété actuellement cadastrée sous les numéros 71 et 100 de la section BN, chemin de Brigneux à Chassieu et nécessaire à l'élargissement de cette voie.

Cette parcelle qui couvre une superficie totale de 30 mètres carrés serait cédée gratuitement en application des dispositions de l'arrêté de permis de construire délivré le 20 novembre 1993 sous le numéro 69271-93-00073 ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Vu l'arrêté de permis de construire délivré le 20 novembre 1993 sous le numéro 69271-93-00073 ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis établi en vue de la régularisation de cette affaire.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,